



Charte d'engagement du MobiLab

1. Objet

Le participant, en s'inscrivant au MobiLab* de Rambouillet Territoires, souhaite collaborer au développement de projets sur le territoire et être force de proposition ce qui lui confère des obligations vis-à-vis de la communauté d'usagers.

Cette charte a pour but de définir les engagements des membres de la communauté d'usagers et d'établir les bonnes pratiques en matière de fonctionnement et de confidentialité lors des ateliers.

Cette charte d'engagement s'applique à tous les prestataires qui interviennent dans le cadre du MobiLab.

2. Approbation

La charte d'engagement devra être approuvée dès votre inscription à la communauté d'usagers.

3. Engagements

Dans le cadre de la participation au MobiLab, chaque participant s'engage à :

- Répondre à toutes les sollicitations émanant du MobiLab
 - Participer aux réunions
 - Répondre aux questionnaires
 - Partager les retours d'expérience
- Respecter les règles établies lors des ateliers ou des expérimentations
- Respecter le matériel lors de prêt et le rendre à la fin des expérimentations
- Respecter les autres participants
- Être à l'écoute et acteur lors des concertations, des ateliers de co-création...

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion du participant.

4. Confidentialité

Dans le cadre du MobiLab, les échanges, les démonstrations et les documents présentés sont confidentiels. À ce titre, les participants s'engagent à :

- Ne pas divulguer les informations reçues
- Ne pas diffuser tout type de documents
- Ne pas dupliquer de documents
- Ne pas communiquer dans les médias

La communication d'informations confidentielles ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant à la personne qui les reçoit, un droit quelconque sur celles-ci. Que ce soit en matière de licences, de production de créations de toute nature, les participants sont tenus à une stricte confidentialité.





La personne dérogeant à ses obligations se verra exclure de la communauté d'usagers. Elle sera tenue de rendre ou de détruire tout document et matériel en sa possession émanant du MobiLab.

5. Durée de l'engagement

L'approbation de la charte engage le participant pendant toute la durée de sa collaboration à la communauté d'usagers du MobiLab.

6. Choix des participants

Le rôle de la communauté d'usagers est multiple :

- participer à la réflexion sur des produits, des problématiques à travers des ateliers de cocréation, des questionnaires, des démonstrations...
- tester des produits

Dans chaque cas, les participants sont choisis selon le profil et les besoins de l'atelier établis par le comité de pilotage du MobiLab.

Si un participant n'a pas pu être retenu, les raisons lui seront signifiées. Il ne pourra pas se retourner contre le MobiLab et devra respecter la présente charte.

7. Fin de la participation

Le participant peut quitter la communauté d'usagers à sa convenance. Il doit en informer le MobiLab par écrit (mail ou courrier postal). Il s'engage à rendre ou à détruire tout document et matériel en sa possession émanant du MobiLab.

8. Droit d'accès et rectification

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le membre du MobiLab bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne, qu'il peut exercer en s'adressant à Rambouillet Territoires (22 rue Gustave Eiffel, 78511 Rambouillet) ou par mail à mobilab@rt78.fr

9. Droit à l'image

Des photographies de groupe peuvent être réalisées et diffusées uniquement dans le cadre de la communication du MobiLab.

Conformément à l'article 38 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le membre du MobiLab a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Il peut s'opposer à sa diffusion publique en le précisant lors de l'inscription.

*MobiLab: le laboratoire de la mobilité est basé sur une démarche de Living Lab, « laboratoire vivant », où l'usager est associé aux développements des projets tout au long du processus.